

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE LES ALLUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Construction des télésièges débrayables 6 places Plan de l'Homme et Cherferie

Le Maire informe le public que les permis de construire 7301517M6002 et 7301517M6003 déposés par la société Méribel Alpina le 19/12/2017 pour la construction du télésiège débrayable 6 places Plan de l'Homme et du télésiège débrayable 6 places Cherferie, comportant une étude d'impact d'ensemble, font l'objet d'une enquête publique conjointe conformément aux articles L 214-1 à L 124-6 du code de l'environnement.

L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 19/02/2018.

Pendant toute la durée de l'enquête conjointe, le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier déposé en mairie DES ALLUES aux jours et heures habituels d'ouverture au public - du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, et en mairie DES BELLEVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public - du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Ainsi que sur le registre d'enquête dématérialisé du lundi 12 mars 2018 à partir de 8h00 au vendredi 13 avril 2018 jusqu'au 17h00, disponible depuis un site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/636>

Monsieur Guy TRUCHET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public sur l'utilité publique de l'opération, à l'occasion de permanences en mairie de LES ALLUES :

- le mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 27 mars 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 13 avril 2018 de 14h00 à 17h00 ;

Toute personne intéressée pourra également formuler ses observations, pendant toute la durée des enquêtes conjointes :

- En les consignant directement sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet en mairie des Allues et en mairie des Belleville ;
- En les adressant par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de LES ALLUES, route de la Resse 73550 LES ALLUES ;
- En les adressant par voie électronique à l'adresse : enquete-publique-636@registre-dematerialise.fr.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, le commissaire enquêteur transmettra au préfet de Savoie son rapport et ses conclusions motivées, qui seront tenus à la disposition du public en mairie de LES ALLUES et publiés sur le site internet de la ville <http://www.mairiedesallues.fr/> pendant une durée minimale d'un an.

Les Allues, le 20 février 2018

Le Maire
Thierry MONIN

